

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la salle des Loisirs d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Dominique JAILLIER, 1^{er} adjoint.
Date de convocation du Conseil Municipal : **20/01/2022**

Etaient présents :

1. M. Dominique JAILLIER, 2. Mme Magali LOINARD, 3. M. Philippe SAUVÉ, 4. Mme Isabelle DRAPEAU, 5. M. Bertrand TOUEILLE, 6. Mme Anne-Pascale LECLERC, 7. M. Patrice CHRÉTIEN, arrivé à 20 h 20 – point 1 – Tableau des emplois communaux au 1 ^{er} janvier 2022.	8. M. Gaël PINEAU, 9. Mme Chrystelle MÉTÉREAU, 10. M. Sébastien MAHIER, 11. M. Michaël OTT, 12. Mme Aurélie BROSSIER, 13. Mme Aurélie PINSON, 14. M. Benoit HAMON.
---	--

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Serge GUILAUMÉ, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marina GAUDRÉ,
M. Benjamin JOSSE, Mme Amandine DAVOINE DAUDIN.

M. Benoit HAMON a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 20 01 2022
DATE D’AFFICHAGE : 20 01 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
VOTANTS : 14

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2021 est approuvé.

N° 22-01-001 TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

PRÉSENTE ci-dessous le tableau des emplois communaux de PRÉE- d’ANJOU **au 1^{er} janvier 2022.**

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
05/11/2020	Rédacteur	35 h	adm	B	Cadre d'emplois de fonctionnaires catégorie B	446	707	Rédacteur principal de 1ère classe	tit	activité	100%
24/05/2018	Adjoint administratif	30 h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	388	558	Adjoint administratif principal 1ère cl.	tit	activité	100%
28/10/2010	Adjoint technique	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	tit	activité	100%
04/11/2021	Agent de maîtrise	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	372	562	Agent de maîtrise	tit	activité	100%
05/03/2020	Adjoint technique	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	Adjoint technique	tit	activité	100%
02/07/2020	Adjoint technique	28 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	388	558	Adjoint technique	tit	activité	non complet

								principal 1ère classe			
05/07/2017	Adjoint technique	25 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	388	558	Adjoint technique principal 1ère classe	tit	activité	non complet
01/10/2020	Adjoint technique	12 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	adjoint technique	non tit art 3-2	activité	non complet
26/09/2019	Adjoint technique	5,32 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	adjoint technique	non tit art 3-2	activité	non complet
26/09/2019	Adjoint technique	3.11 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	adjoint technique	non tit art 3-2	activité	non complet
26/09/2019	Adjoint technique	3.19 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	432	adjoint technique	non tit art 3-2	activité	non complet

**N° 22-01-002 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES A LA RÉNOVATION DE LA CANTINE,
13 RUE DU MAINE – LAIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.**

Monsieur Bertrand TOUEILLE, 5ème adjoint, rappelle qu'un marché de rénovation de la cantine a été lancé sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée. Cet avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 novembre 2021, sur la plate-forme Synapse Ouest, pour une remise des offres fixée au 9 décembre 2021 à 12 h 00.

La consultation comprend 7 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
0	MACONNERIE EXTÉRIEURE
1	BARDAGE EXTÉRIEUR
2	MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES
3	PLAQUISTE
4	PLOMBERIE - CHAUFFAGE
5	ELECTRICITÉ - VENTILATION
6	SOL ET PEINTURE

L'ouverture des plis a été réalisée le 8 novembre à 14 h 00. Il a été proposé une négociation auprès de l'ensemble des candidats. Les membres de la commission grands projets se sont réunis le jeudi 13 janvier 2022, afin de procéder au choix de la meilleure offre, au vu des critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations : 60 % et la valeur technique : 40 %, et propose de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>N° marché</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant H.T</i>
0	2021CANTRENOLOT0	Maçonnerie extérieure	PREVOSTO	13 545.67
1	2021CANTRENOLOT1	Bardage extérieur	REBOURS	13 045.44
2	2021CANTTRALOT2	Menuiseries intérieures et extérieures	REBOURS	26 523.43
3	2021CANTRENOLOT3	Plaquiste	MF2P	7 408.43
4	2021CANTRENOLOT4	Plomberie - chauffage	SAGET	4 190.00
5	2021CANTRENOLOT5	Electricité - ventilation	SAGET	6 600.00
6	2021CANTRENOLOT6	Sol et peinture	GERAULT	9 772.51

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission grands projets et en avoir délibéré,

ATTRIBUE les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le maire ou ses adjoints à signer le marché et attribue le N° de marché suivant : 2021CANTRENO.

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRIX DE VENTE AU M² SUITE A L'EXTENSION DU LOTISSEMENT « LE FRESNE » A AMPOIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.

Dossier reporté au prochain conseil.

PRIX DE VENTE AU M² DU LOTISSEMENT « LA CHARMILLE 4 » A LAIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.

Dossier reporté au prochain conseil.

N° 22-01-003 TAXE D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE PRÉE-d'ANJOU.

M. Dominique JAILLIER, 1^{er} adjoint, rappelle qu'avant la création de la commune nouvelle de Prée-d'Anjou, la commune d'Ampoigné, par délibération N° 15-11-057 du 2 novembre 2015, avait révisé le taux de la taxe d'aménagement à 1.5 % et la commune de Laigné, par délibération N° 2017-DELIB-09-06 avait décidé de fixer le même taux d'aménagement à 1.5 %.

Il est proposé de prendre une délibération unique sur l'application de la taxe d'aménagement de la commune nouvelle de Prée-d'Anjou ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le taux de la taxe d'aménagement à **1,5 %** sur l'ensemble du territoire communal,

DÉCIDE d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

EXONÈRE les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m² soumis à déclaration préalable.

DÉCIDE la reconduction de la taxe d'aménagement d'année en année sauf renonciation expresse.

N° 22-01-004 CONVENTION MAYENNE HABITAT AU PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS RUE DES MIMOSAS A AMPOIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.

Mayenne Habitat s'engage, en 2023, au projet de construction de trois logements locatifs sociaux, situés rue des Mimosas, à Ampoigné, commune déléguée de Prée-d'Anjou.

Le programme sera composé de logements individuels avec garage.

La commune s'engage à mettre à disposition de Mayenne Habitat un terrain viabilisé.

Mayenne Habitat se porte acquéreur du terrain viabilisé au prix correspondant à 5 000.00 € HT par logement construit, dans la limite de 300 m² par logement, prend en charge les frais de transaction et mandate à cet effet les notaires associés, Maîtres Isabelle MATHIEU et Ludovic MASSERON- 22 rue Pierre Martinet – Château-Gontier – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne et le Cabinet Harry LANGEVIN – 48 rue de la Libération – Bazouges – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne, géomètre, proposés par la commune.

Le projet de convention est présenté en **annexe**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention dument présentée par Mayenne Habitat,

DONNE pouvoir à Mr Serge GUILAUMÉ, maire, ou ses adjoints, de signer ladite convention.

N° 22-01-005 CONVENTION MAYENNE HABITAT AU PROJET DE CONSTRUCTION DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS SUR LES LOTS 7, 8 ET 9 DU PROJET D'EXTENSION DU LOTISSEMENT « LE FRESNE » A AMPOIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.

Mayenne Habitat s'engage, en 2023, au projet de construction de trois logements locatifs sociaux, situés sur les lots 7,8 et 9 du projet d'extension du lotissement « Le Fresne », à Ampoigné, commune déléguée de Prée-d'Anjou.

Le programme sera composé de logements individuels avec garage.

La commune s'engage à mettre à disposition de Mayenne Habitat un terrain viabilisé.

Mayenne Habitat se porte acquéreur du terrain viabilisé au prix correspondant à 70 % du prix du lot, plafonné à 40 € HT le m², dans la limite de 300 m² par logement, prend en charge les frais de transaction et mandate à cet effet les notaires associés, Maîtres Isabelle MATHIEU et Ludovic MASSERON- 22 rue Pierre Martinet – Château-Gontier – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne et le Cabinet Harry LANGEVIN – 48 rue de la Libération – Bazouges – 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne, géomètre, proposés par la commune.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention dument présentée par Mayenne Habitat,

DONNE pouvoir à Mr Serge GUILAUMÉ, maire, ou ses adjoints, de signer ladite convention.

N° 22-01-006 RÉVISION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES ET ALSH.

Mr Dominique JAILLIER, 1^{er} adjoint, rappelle la délibération n° 21-12-069 du 20 décembre 2021 portant sur la révision des tarifs du service enfance jeunesse,

Vu le comité de pilotage qui s'est tenu en mairie le 20 janvier 2022, il est proposé d'augmenter les tarifs séjours ados de 3 € par tranche et l'ouverture d'un nouveau créneau pour l'accueil de loisirs périscolaire du matin, à caractère exceptionnel, à partir de 7 h le matin, au forfait d'1 € le créneau 7 h – 7 h 15 **avec obligation d'inscription par mail à J - 2 et avant 16 h 30.** Les mails adressés le week-end ne seront pas pris en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPLIQUE à compter du 1^{er} mars 2022, les tarifs du service enfance jeunesse, ci-joint en annexe, à la présente délibération.

N° 22-01-007 ACQUISITION COMPLÉMENTAIRE DE TERRAIN JOUXTANT LE LOTISSEMENT « LE FRESNE ».

Mr Philippe SAUVÉ, 3^{ème} adjoint, rappelle la délibération n° 20-11-069 du 5 novembre 2020 portant sur l'acquisition de terrain jouxtant le lotissement « Le Fresne » concernant le projet d'extension de celui-ci,

En complément, la commune sollicite l'acquisition d'une partie de leur parcelle, cadastrée 004 ZV N° 0088 qui représente une surface de 61 ca,

Par courrier du 15 décembre 2021, les propriétaires donnent leur accord pour vendre une partie de leur parcelle au prix de 2.20 € le m²,

Ceux-ci rappellent dans leur courrier, leurs demandes de délimitation par plantation des terrains ainsi que le raccordement aux eaux usées de leur parcelle cadastrée 004 A 721, au frais de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE d'acquérir, au prix de 2.20 € le m², une partie de la parcelle pour une surface de 61 ca, cadastrée 004 ZV 0088,

ACCEPTE de délimiter les terrains par des plantations et autorise le raccordement aux eaux usées de la parcelle cadastrée 004 A 721, au frais de la commune,

DÉCIDE que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,

CHARGE le cabinet Harry LANGEVIN de Château-Gontier-sur-Mayenne d'établir le dossier parcellaire,

CHARGE Me MASSERON, notaire associé, 22 rue Pierre Martinet – Château-Gontier – 53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, d'établir l'acte d'achat,

CHARGE M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Questions diverses :

Compte-rendu des commissions :

Comité de pilotage :

Mr Dominique JAILLIER présente à l'ensemble du conseil la réunion qui a eu lieu le 20 janvier faisant un point très positif sur le bilan de l'année 2021. Pour l'été 2022, des séjours enfants et ados vont être proposés en juillet. Coralie, directrice, souhaite l'intégration de nouvelles personnes au sein du comité de pilotage, familles qui fréquentent régulièrement les services, afin d'apporter un regard nouveau et de nouvelles idées.

Commission vie sociale et associative :

Conseil Municipal des Enfants : Mr Dominique JAILLIER rappelle l'organisation d'un concours de dessins et photos sur le thème des 4 éléments avec exposition en avril, le jour des élections présidentielles.

Le conseil municipal propose une réflexion sur la petite enfance et souhaite rencontrer et échanger avec les assistantes maternelles de la commune.

Quelques jeunes de la commune ont le souhait de créer une « Junior Association ». La commission va convier les jeunes afin d'échanger sur le projet.

Commission Ressources Humaines :

Mme Isabelle DRAPEAU informe que Mr Nicolas DAVOINE a quitté la collectivité au 1^{er} janvier 2022, et que Mr Clément CHARLES a déposé sa démission, pour un départ au 1^{er} mars 2022.

Suite à l'annonce de vacance de poste, des entretiens ont eu lieu et il a été décidé de recruter au 1^{er} mars 2022, Mr Christophe BROSSIER, par voie de mutation et une éventuelle autre personne à compter du 1^{er} avril 2022.

Commission communication :

Mme Magali LOINARD propose de faire connaître l'application Intra-Muros auprès des habitants. Les associations vont être sollicitées à communiquer via l'application.

Le repas des aînés est fixé le samedi 26 mars à la salle des Loisirs d'Ampoigné.

39^{ème} édition de Terre en fête 2022 : samedi 20 et dimanche 21 août 2022 à Marigné-Peuton. L'association des Jeunes agriculteurs sollicite une participation financière et la mise à disposition de matériel.

Commission grands projets :

Création salle des fêtes – Laigné : Une réunion est fixée avec les associations de la commune le samedi 29 janvier à 10 h 00, pour la préparation d'un cahier des charges. La salle des fêtes actuelle sera rénovée pour accueillir la bibliothèque et une salle multifonction.

Lotissements : Mr Dominique JAILLIER invite le conseil à la réflexion de la nomination des voies des futurs lotissements et propose :

- Lotissement de la Charmille 4 : au vu de la nomination des parcelles acquises, « le Closeau des Ormeaux, « la pièce de la Bonneau » et « Le petit Ormeau », Mr Dominique JAILLIER fait part que la rue de la Bonneau et la rue du closeau sont existantes sur la commune, donc propose rue des Ormeaux et impasse des Ormeaux.
- Lotissement « Le Fresne » : Au vu de l'extension du lotissement portant le nom « rue du Fresne », il propose de garder la même nomination et d'ajouter impasse du Fresne.
-

Carte communale : Il est fixé une réunion qui sera présentée par Mr RACHEZ du bureau d'étude de l'Agence 7 lieux, le lundi 21 février à 20 h, avec les membres du conseil municipal pour travailler sur les orientations des zones à prioriser.

Déviations Ets DUTERTRE : Mr Philippe SAUVÉ fait part que l'étude environnementale est pratiquement terminée. La voie sera réalisée entre les Ets Dutertre et la salle des Loisirs.

Commission travaux :

Eclairage public : Mr Bertrand TOUEILLE fait part de l'installation des nouvelles lanternes sur la commune. Celles-ci vont être paramétrées afin de rester allumées toute la nuit avec une diminution de puissance en cours de nuit « façon balisage ». Le chantier s'étale dans le temps du fait des difficultés d'approvisionnement. Le rendu des ensembles d'éclairage satisfait tant par leur esthétique

que part leur efficacité lumineuse. Projets d'enfouissement des réseaux rue de la Bonneau (Laigné) en 2023 et du lotissement du Parc (Ampoigné) en 2024.

Bibliothèque : Mme Anne-Pascale LECLERC informe que la bibliothèque (Laigné) réouvre les samedis.

Elections présidentielles et législatives : Mr Dominique JAILLIER rappelle les dates des prochaines élections pour la tenue des bureaux de vote :

- Présidentielles : dimanches 10 et 24 avril 2022

- Législatives : dimanches 12 et 19 juin 2022.

Parrainage des candidats aux élections présidentielles : Le conseil municipal reste neutre et s'affiche sans étiquette.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 24 février 2022 à 20 H

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	Absent excusé
JAILLIER	Dominique	
LOINARD	Magali	
SAUVÉ	Philippe	
DRAPEAU	Isabelle	
TOUEILLE	Bertrand	
MICHEL	Marie-Thérèse	Absente excusée
LECLERC	Anne-Pascale	
CHRÉTIEN	Patrice	
PINEAU	Gaël	

MÉTÉREAU	Chrystelle	
GAUDRÉ	Marina	Absente excusée
MAHIER	Sébastien	
OTT	Michaël	
JOSSE	Benjamin	Absent excusé
BROSSIER	Aurélie	
PINSON	Aurélie	
HAMON	Benoit	
DAVOINE DAUDIN	Amandine	Absente excusée